

*Baccalauréat STG
Sciences et technologies de la gestion*

Épreuve d'Économie-droit

*Oral de contrôle du second groupe
Exemples de sujets*

Ce document peut être utilisé librement dans le cadre des activités de l'enseignement scolaire, de la formation des professeurs et de l'organisation des examens.

Toute reproduction, même partielle, à d'autres fins ou dans une nouvelle publication, est soumise à l'autorisation du directeur général de l'Enseignement scolaire.

15 mai 2007

**SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA GESTION
TOUTES SPÉCIALITÉS
SECOND GROUPE D'ÉPREUVES
ÉCONOMIE-DROIT**

Temps de préparation : 20 minutes

Durée de l'épreuve : 20 minutes

Aucun document n'est autorisé. Les calculatrices sont interdites

Sujet N° 00 – ECO1-07

À partir des documents fournis en annexe, vous traiterez les questions qui suivent.

1 - Expliquez l'intérêt du thème de ce forum sachant que l'OCDE dispose déjà d'un indicateur de richesse.

2 - Relevez dans cet article les indicateurs proposés en précisant ce qui fait leur nouveauté par rapport à l'indicateur de développement humain déjà existant.

3 – Indiquez ce que signifie « la durabilité du développement » prise en compte par l'association Les Amis de la Terre.

4 - L'article dénonce l'absence de la France à ce forum sur la mesure du progrès, mais il existe déjà des « travaux » sur le sujet.

En quoi la politique de l'État serait-elle concernée par un nouvel indicateur de bien-être ?

ANNEXES

L'OCDE lance un forum pour définir des indicateurs alternatifs
de la santé économique et sociale d'un pays.

Mesurer le progrès

C'est à un projet d'ampleur que s'attaque l'OCDE en lançant un forum mondial « Comment mesurer le progrès des sociétés ». Le choix de données pertinentes est en effet central à l'heure où les décisions politiques s'appuient de plus en plus sur des constats chiffrés. [...]

Le grand intérêt de l'opération est de rassembler une foule d'initiatives qui cherchent à mesurer le bien-être ou la santé sur la base de données sociales, économiques et environnementales diversifiées, par delà le seul produit intérieur brut (PIB), [...]. Les Nations Unies avaient lancé le débat en 1990 en publiant le premier indicateur humain, [...].

Depuis, les initiatives ont fleuri. Comme le Genuine Progress Indicator (« indicateur réel de progrès » d'une association américaine) qui définit le progrès en partant de la croissance économique, mais en y ajoutant, en les valorisant, les heures de bénévolat et en déduisant notamment les coûts de la pollution ou de l'insécurité.

Il y a aussi l'indice de bien-être économique. Un organisme canadien agrège à la fois la valeur de la consommation, du stock du patrimoine (économique, mais aussi environnemental), l'évolution des inégalités, de la pauvreté et de l'insécurité économique. D'autres initiatives sont plus directement tournées vers la durabilité du développement, comme l'indice du développement économique soutenable de l'association britannique Les Amis de la Terre.

L'absence de la France.

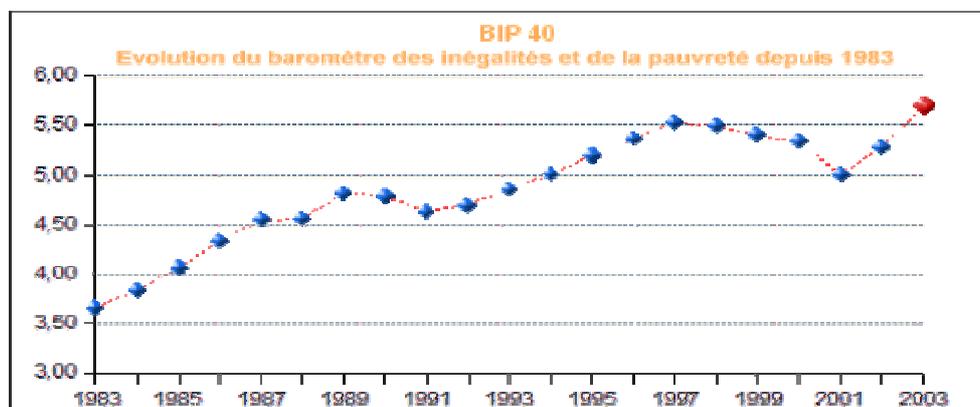
Malheureusement, la France est pour l'instant relativement absente de ces travaux. Seuls apparaissent les dix indicateurs clés de l'environnement de l'Institut français de l'environnement [...]. Les travaux pionniers de l'équipe du Réseau d'alerte sur les inégalités avec l'élaboration du BIP 40 [...], qui rassemble de très nombreuses variables (niveau de vie, éducation, santé, logement, etc.) mériteraient d'y figurer. De même que les travaux publiés tout récemment par deux chercheurs français [...]. Ces derniers construisent un indicateur final de niveau de vie qui corrige le niveau de richesse monétaire par différents indicateurs [...]. A partir d'hypothèses sur les comportements des ménages, les auteurs évaluent ce qu'un individu serait prêt à payer pour disposer d'une espérance de vie plus élevée, d'un risque de chômage moins grand, etc.

Chacun de ces indicateurs montre l'ampleur de l'écart qui sépare la richesse monétaire du bien-être, et leurs évolutions divergentes. Il reste beaucoup de chemin à faire pour que ces données soient prises en compte dans le débat public et utilisées pour évaluer les décisions. [...]

Alternatives économiques n°252 novembre 2006

Évolution du Bip 40 entre 1983 et 2003

La valeur de l'indicateur Bip 40 (5,69 en 2003) n'a pas de signification précise : ce sont surtout ses variations qui sont significatives. Une hausse du Bip 40 (+ 8 % entre 2002 et 2003) traduit un accroissement des inégalités et de la pauvreté tandis qu'une baisse reflète le mouvement inverse.



extrait du site www.bip40.org (Réseau d'alerte sur les inégalités)

ÉLÉMENTS DE CORRIGÉ DU SUJET N° 00-ECO1-07

Analyse à partir d'une documentation à caractère économique.

Place dans le programme :

- Classe de première

2. Coordination par le marché

2.1 L'entreprise et l'offre sur les marchés de produits

- La mesure de la production : le Produit Intérieur brut

Sens et portée de l'étude : La production de l'entreprise est créatrice de richesse, évaluée par la valeur ajoutée. Le produit intérieur brut permet d'évaluer la création de richesse au niveau national ; cet indicateur reste toutefois imparfait.

3. La régulation par l'État

3.3 La réduction des inégalités

- Les inégalités.
- La politique sociale : redistribution des revenus, assurance, assistance, assistance et protection sociales.

Sens et portée de l'étude : La politique sociale poursuit des objectifs de réduction des inégalités de justice et de solidarité sociales qui se retrouvent dans les modalités d'action élaborées par les organismes de protection sociale.

- Classe de terminale

2. la mondialisation de l'économie

2.4 L'hétérogénéité de l'économie mondiale

- La croissance économique
- Le Développement : critères économiques et sociaux
- Le développement durable
- Les inégalités de développement

Sens et portée de l'étude : Le processus de développement ne se réduit pas à la simple croissance du PIB ; il se caractérise également et surtout par une amélioration des niveaux de vie, tels qu'ils peuvent être appréciés dans leurs différents aspects démographique, sanitaire, éducatif, économique, politique, culturel ... Dans la mesure où il peut porter atteinte à l'environnement et aux conditions de vie des générations futures, le processus de développement peut difficilement être conçu sans tenir compte des intérêts de ces dernières.

Les écarts de revenu et, plus généralement, de niveau de vie se sont accrus entre les pays les moins avancés et les pays développés, comme d'ailleurs au sein de chacun d'entre eux

Éléments de correction

Question 1 :

- Analyser des phénomènes économiques

Les décideurs politiques, dans leurs choix, s'appuient sur des données statistiques et des études chiffrées. Le PIB permet de mesurer la richesse créée au sein d'une nation, c'est à dire l'ensemble des valeurs ajoutées dégagées lors des processus de production. La répartition de cette richesse peut être analysée. Cet indicateur ne permet cependant pas de comptabiliser certaines activités économiques comme le bénévolat, l'économie souterraine, ou bien encore le coût de la pollution ou de l'insécurité.

Question 2 :

- Interpréter leur sens et mesurer leur portée
- Mettre en œuvre des compétences méthodologiques.

Afin de prendre en compte les réalités économiques et sociales, les Nations Unies ont créé l'IDH qui prend en compte le taux d'alphabétisation des adultes, l'espérance de vie, ... ; il permet de mesurer la répartition équitable des richesses et l'amélioration des conditions de vie.

Dans cet article il est proposé de nouveaux indicateurs :

- le Genuine Progress Indicator : en partant de la croissance économique, il intègre les heures de bénévolat et le coût de la pollution et de l'insécurité
- l'indice de bien être économique : il réunit les flux de consommation, l'évolution de l'accumulation de ressources de production (biens), de biens de consommation, logements, ..., les inégalités, la pauvreté et l'insécurité économique, c'est à dire la perte de revenus (chômage, maladie, ...).
- Un indice du développement économique (les amis de la terre) qui tiendra compte de critères de développement.

Nb : l'analyse exhaustive de ces indices n'est pas demandée. Il est essentiel d'envisager la portée de ces indices et leur sens. La référence à la notion de développement durable est souhaitable

Question 3 :

- Analyser des phénomènes économiques
- Interpréter leur sens et mesurer leur portée

Il s'agit ici de construire un indicateur développement durable, qui doit concilier progrès économique et social avec l'équilibre de la planète. Le BIP 40 montrait l'opposition entre PIB et inégalités, cet indicateur prendrait en compte les besoins des générations futures, et surtout les effets négatifs de la croissance au niveau social et environnemental : répartir les ressources de manière équitable à travers le monde pour éviter les inégalités entre les pays, des conditions de travail dignes pour tous les travailleurs, un système de santé accessible à tous les pays,

Question 4 :

- Construire et présenter une argumentation économique à partir d'une thématique donnée.

La réponse a cette question doit être structurée avec une introduction, un plan et une conclusion. Accepter toute réponse cohérente avec le sujet et les documents présentés.

L'État sera concerné par un nouvel indicateur dans la définition de ces différentes politiques pour réguler l'activité économique. L'Etat intervient depuis toujours au niveau économique de manière plus ou moins forte pour favoriser la croissance, éviter chômage et inflation. Aujourd'hui même si la tendance est au désengagement, la régulation de l'activité économique est plus que d'actualité.

Pour définir ces différentes politiques, l'Etat prend connaissance d'instruments comme le PIB, le taux d'inflation, de chômage,

A partir de ces données et en fonction de ces priorités, de la conjoncture, l'Etat pourra définir sa politique sociale (redistribution), de l'emploi, de formation,

L'État prend en compte le développement durable, il existe un ministère qui en a la charge. Il s'agit de poser les problèmes et de réfléchir sur la solidarité, l'équité, ... avec l'ensemble des acteurs économiques. La France est signataire du protocole de Kyoto au niveau environnemental. La Charte de l'environnement de 2004, des réglementations dans ce sens sont appliquées : écotaxes, droits à polluer,...

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE
SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA GESTION
TOUTES SPÉCIALITÉS

SECOND GROUPE D'ÉPREUVES

Session 2007

ÉPREUVE ORALE D'ÉCONOMIE-DROIT

Temps de préparation : 20 minutes

Durée de l'épreuve : 20 minutes

Aucun document n'est autorisé. Les calculatrices sont interdites

Sujet N° 00-ECO2-07

À partir des documents fournis en annexe, vous traiterez les questions qui suivent :

1. Précisez la signification du taux de chômage. Relevez son niveau à la fin 2006 et son évolution sur les dernières années.
2. Le chômage peut être conjoncturel, structurel ou frictionnel. Expliquez.
3. Indiquez les trois grandes raisons de la baisse du chômage en novembre 2006.
4. Recherchez quelles politiques de l'emploi sont possibles pour réduire le chômage dans chacun de ces trois domaines indiqués dans la question 3.

Document 1 – Pourquoi le chômage va continuer à baisser ?

[...] Faut-il rappeler les chiffres ? En juin 2005, notre taux de chômage était encore scotché à 10%, cime qu'il ne parvenait pas à quitter depuis le début des années Raffarin. Le mois dernier, en dépit d'un léger soubresaut, il était redescendu à 9%, ce qui représente 200 000 demandeurs d'emploi effacés des tablettes en moins de dix-huit mois. [...]

Alors ? Oui ou non, la baisse du chômage va-t-elle se prolonger ? Eh bien tout porte à penser que oui. Lorsqu'on les examine à la loupe, les principales causes de l'amélioration semblent en effet durables. En premier lieu, bien sûr, le tassement de la population active. Car le chômage, on ne le sait pas toujours, est avant tout une affaire de baignoire et de robinets. Chaque année, des milliers de travailleurs partent à la retraite, alors que d'autres, sortis du système éducatif ou fraîchement immigré, arrivent sur le marché du travail. [...]

Cette évolution tient bien sûr à la démographie. Les classes nombreuses issues du baby-boom arrivent en effet peu à peu à l'âge des charentaises et débarrassent le plancher des usines et des bureaux par cohortes entières. [...] Au total, la caisse nationale d'assurance vieillesse prévoit 646 000 départs à la retraite l'année prochaine contre 488 000 en 2001... Faut-il pour autant sabler le champagne ? Certes pas. Car moins de population active signifie en effet moins de travailleurs, donc moins de dynamisme économique, moins de richesse créées... et moins d'argent pour financer les retraites. « Compter là-dessus est dangereux, résume P. Cahuc, professeur d'économie. La vraie solution pour lutter contre le chômage, c'est de fabriquer des emplois, un point, c'est tout. » Eh bien

justement, la France crée en ce moment beaucoup d'emplois. Selon les calculs de l'UNEDIC, notre économie, devrait générer cette année 260 000 nouveaux postes...Il était temps... Ces deux dernières années, alors que la reprise pointait son nez, les entreprises avaient tendance à privilégier les heures supplémentaires et l'intérim pour faire face au regain d'activité. Maintenant que leur bonne marraine la croissance semble avoir posé ses bagages, que les carnets de commandes se remplissent et que les profits regonflent, elles hésitent moins à recruter. [...]

Tassement de la population active, regain de croissance et amélioration du moral des employeurs... Reste un dernier ingrédient pour inciter à l'optimisme : le dispositif de traitement social du chômage tourne désormais à plein régime. [...] Sous la forme de nouveaux contrats d'accompagnements dans l'emploi et des contrats d'avenir. Si l'on ajoute à ces mesures les résidus d'emplois jeunes, de contrats emploi solidarité et de contrats emploi consolidés, on peut estimer à près de 230 000 le nombre de personnes qui bénéficient aujourd'hui d'une formule subventionnée dans le public et l'associatif. Certes ces postes-là sont à durée déterminée, et ils ne permettent pas toujours une réelle insertion... En outre, le traitement social du chômage coûte extrêmement cher à l'Etat, et il contribue à alimenter la dette et les déficits. Mais il est incontestable qu'il dégonfle le taux de chômage. Voilà pourquoi personne ne doute que cette politique continuera d'être menée au moins jusqu'à l'élection présidentielle. [...]

Anne Rosencher Capital Novembre 2006

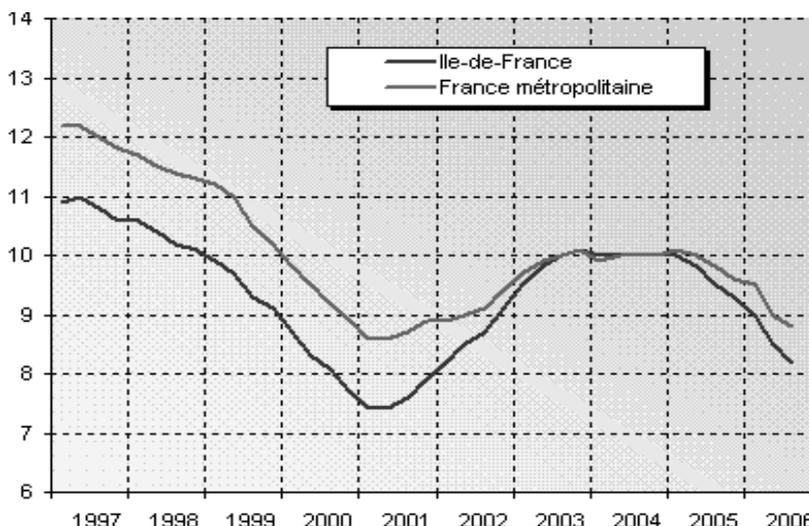
Document 2 Taux de Chômage* au sens du BIT

(Bureau International du Travail)

Evolution sur dix ans
en % de la population active

(*) *taux en fin de trimestre*
corrigé des variations
saisonnnières (CVS)

Source: INSE



ÉLÉMENTS DE CORRIGÉ DU SUJET N° 00-ECO2-07

Analyse à partir d'une documentation à caractère économique.

Parties du programme concernées :

- ✧ **Programme de première :**
 - 2.4. Le marché du travail
 - L'offre et la demande de travail :
 - la population active et l'évolution du taux d'activité ;
- ✧ **Programme de terminale :**
 - 3.2 La régulation de l'activité économique
 - Le chômage et la politique de l'emploi.

Éléments de corrigé :

1. Précisez la signification du taux de chômage. Relevez son niveau à la fin 2006 et son évolution sur les dernières années.

Taux de chômage = part de la population active à la recherche d'un emploi.

Le taux de chômage est récemment descendu à 9% ; en juin 2005 il était de 10%.

Le taux actuel ne tient pas compte des salariés à temps partiel qui recherchent un travail à temps complet. Il est critiqué par les associations et les syndicats, même s'il correspond aux normes du BIT.

2. Le chômage peut être conjoncturel, structurel ou frictionnel. Expliquez.

Le chômage conjoncturel : résulte d'un ralentissement de l'activité économique.

Le chômage structurel : lié aux déséquilibres structurels de l'économie (déclin d'activités, inadéquation des qualifications, automatisation...)

Le chômage frictionnel : chômage lié à la période de transition entre deux emplois.

3. Indiquez les trois grandes raisons de la baisse du chômage en novembre 2006.

- ✧ Tassement de la population active (réduction de l'écart entrants/ sortants, du fait des évolutions démographiques et des départs à la retraite nombreux)
- ✧ Retour de la croissance, (carnet de commande plein...)
- ✧ Contrats aidés issus du traitement social du chômage.

4. Recherchez quelles politiques de l'emploi sont possibles pour réduire le chômage dans chacun de ces trois domaines.

- ✧ Tassement de la population active = âge de départ à la retraite ou entrée dans la vie active, mesures tendant à faire diminuer le taux d'activité. Ce type de mesure va à l'encontre des recommandations visant à allonger la période d'activité pour assurer le financement des dispositifs de retraite.
- ✧ Retour de la croissance = relance de la consommation en augmentant le pouvoir d'achat, relance de l'investissement, des exportations...
- ✧ Traitement social = emplois aidés, aide à la formation, réduction des charges sociales sur la première embauche, réduction des formalités en cas de licenciement...

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE
SCIENCES ET TECHNOLOGIQUES DE LA GESTION
TOUTES SPÉCIALITÉS

SECOND GROUPE D'ÉPREUVES

Session 2007

ÉPREUVE ORALE DE CONTRÔLE D'ÉCONOMIE – DROIT

Temps de préparation : 20 minutes

Durée de l'épreuve : 20 minutes

Aucun document n'est autorisé. Les calculatrices sont interdites.

Sujet n° 00 – DRO1-07

Situation proposée à l'étude :

Deux enfants mineurs ont provoqué un incendie qui a été à l'origine directe de la destruction d'un hangar. Les deux enfants habitaient chez leurs parents au moment des faits. Le propriétaire du hangar vous demande votre aide pour obtenir réparation.

À l'aide de l'annexe et de vos connaissances, vous répondrez aux questions suivantes :

- 1. Qualifiez juridiquement les faits, les acteurs.**
- 2. Formulez juridiquement le problème du propriétaire du hangar.**
- 3. Sur quels fondements juridiques peut-il agir ?**
- 4. Proposez une argumentation juridique lui permettant d'obtenir réparation.**
- 5. De quel type de responsabilité s'agit-il ? Citez un autre type de responsabilité.**
- 6. Présentez la fonction assignée par la loi à l'action en responsabilité civile.**

ANNEXE : extraits du Code civil

Article 1382

Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer.

Article 1384

On est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde.

Toutefois, celui qui détient, à un titre quelconque, tout ou partie de l'immeuble ou des biens mobiliers dans lesquels un incendie a pris naissance ne sera responsable, vis-à-vis des tiers, des dommages causés par cet incendie que s'il est prouvé qu'il doit être attribué à sa faute ou à la faute des personnes dont il est responsable.

Cette disposition ne s'applique pas aux rapports entre propriétaires et locataires, qui demeurent régis par les articles 1733 et 1734 du code civil.

Le père et la mère, en tant qu'ils exercent l'autorité parentale, sont solidairement responsables du dommage causé par leurs enfants mineurs habitant avec eux ; les maîtres et les commettants, du dommage causé par leurs domestiques et préposés dans les fonctions auxquelles ils les ont employés ; les instituteurs et les artisans, du dommage causé par leurs élèves et apprentis pendant le temps qu'ils sont sous leur surveillance.

La responsabilité ci-dessus a lieu, à moins que les père et mère et les artisans ne prouvent qu'ils n'ont pu empêcher le fait qui donne lieu à cette responsabilité. En ce qui concerne les instituteurs, les fautes, imprudences ou négligences invoquées contre eux comme ayant causé le fait dommageable, devront être prouvées, conformément au droit commun, par le demandeur, à l'instance.

ÉLÉMENTS DE CORRIGÉ DU SUJET N° 00-DRO1-07

1. Qualifiez juridiquement les faits, les acteurs.

Un propriétaire de hangar a été victime d'un dommage. Les deux auteurs du dommage sont deux enfants mineurs.

2. Formulez juridiquement le problème du propriétaire du hangar.

Qui peut être déclaré responsable du dommage subi par le propriétaire du hangar ?

3. Sur quels fondements juridiques peut-il agir ?

L'article 1384 énonce que le père et la mère, en tant qu'ils exercent l'autorité parentale, sont solidairement responsables du dommage causé par leurs enfants mineurs habitant avec eux.

4. Proposez lui un raisonnement juridique.

Argument 1 : le père et la mère, en tant qu'ils exercent l'autorité parentale, sont solidairement responsables du dommage causé par leurs enfants mineurs habitant avec eux.

Argument 2 : or deux enfants mineurs ont provoqué un incendie qui a entraîné la destruction d'un hangar (l'incendie est donc à l'origine du dommage causé au propriétaire).

Conclusion : donc les parents des deux enfants mineurs doivent réparer le dommage subi par le propriétaire du hangar.

5. De quel type de responsabilité s'agit-il ? Citez un autre type de responsabilité.

Il s'agit d'un problème de responsabilité civile délictuelle. La responsabilité civile peut également être contractuelle (c'est à dire résultant de l'inexécution d'un contrat).

6. Présentez les fonctions assignées par la loi à l'action en responsabilité civile.

La responsabilité civile a surtout une fonction indemnificatrice.

La responsabilité civile doit être mise en œuvre afin de rétablir l'équilibre rompu par l'existence d'un dommage.

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE
SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA GESTION
TOUTES SPÉCIALITÉS

SECOND GROUPE D'ÉPREUVES

Session 2007

ÉPREUVE ORALE D'ÉCONOMIE-DROIT

Temps de préparation : 20 minutes

Durée de l'épreuve : 20 minutes

Aucun document n'est autorisé. Les calculatrices sont interdites

Sujet N° 00-DRO2-07

À partir des documents fournis en annexe, vous traiterez les questions qui suivent :

- 1- Qualifiez juridiquement les faits, les acteurs concernés et indiquez la procédure suivie.
- 2- Indiquez la position de la Cour d'appel et donnez les arguments qui la justifient.
- 3- Formulez le problème de droit posé à la cour de cassation.
- 4- Énoncez la décision prise par la Cour de cassation.
- 5- Expliquez le rôle de l'assureur dans cette affaire.

ANNEXE :

ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION deuxième chambre civile du 27 Mars 2003

Sur le moyen unique

Vu l'article 1384, alinéa 1^{er}, du Code civil¹ ;

Attendu que le gardien d'une chose ne peut s'exonérer de la présomption de responsabilité pesant sur lui en invoquant la faute de la victime que s'il démontre que cette faute présente les caractères de la force majeure ;

Attendu, selon l'arrêt confirmatif attaqué, que, dans le magasin en libre service de jardinerie-bricolage exploité par la société Centre distributeur alimentaire du Sud-Ouest (la société), M. SOULAGNET s'est blessé en tombant d'une échelle tri-plan sur laquelle il était monté pour en éprouver la solidité et la stabilité ; qu'après clôture d'une information pénale par un non-lieu, il a assigné la société et son assureur, la MAAF, en responsabilité et indemnisation de son préjudice sur le fondement de l'article 1384, alinéa 1^{er}, du Code civil ;

Attendu que pour rejeter cette demande, l'arrêt retient que la société était gardienne de l'échelle ; que les échelles étaient placées verticalement contre un mur mais qu'il arrivait que des clients les manipulent sans les remettre en place ; qu'aucun vendeur ne se trouvait à proximité lorsque M.SOULAGNET est monté sur une échelle dépliée et l'a secouée ; qu'en testant seul l'échelle litigieuse, qui n'était affectée d'aucun vice caché mais n'avait pas été correctement enclenchée de sorte que le poids de la victime a entraîné la rupture des rivets et l'effondrement de l'échelle, sans s'assurer auprès d'un vendeur que celle-ci avait été correctement assemblée et alors qu'il s'agissait d'un produit « bon marché », la victime avait commis une imprudence fautive qui était seule à l'origine de son dommage ;

Qu'en statuant ainsi, sans caractériser la force majeure, la cour d'appel a violé le texte susvisé ;

Par ces motifs..... :

Casse et annule... ; renvoie....

¹ **ARTICLE 1384 al du code civil** « On est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait [...] des choses que l'on a sous sa garde ».

ÉLÉMENTS DE CORRECTION DU SUJET 00-DRO2-07

1) Qualifiez juridiquement les faits et les acteurs concernés et indiquez la procédure suivie

Faits : Un client d'un magasin en libre service est tombé lorsqu'il a voulu tester la stabilité d'une échelle avant achat. Blessé, il a demandé réparation de ses préjudices au magasin.

Acteurs concernés : dommage/victime (M.SOULAGNET), auteur du dommage (la société : Centre distributeur alimentaire du Sud-Ouest)

Absence de cas d'exonération de la présomption de responsabilité du gardien de la chose (en l'espèce, cas de force majeure). Problème de responsabilité civile délictuelle.

Procédure : L'affaire a fait l'objet d'une information pénale clôturée par un non-lieu. La victime a assigné le magasin et son assureur en responsabilité devant une juridiction civile de 1^{er} degré, sur le fondement de l'article 1384 alinéa 1^{er} du Code civil (Responsabilité du fait des choses). Le tribunal saisi a rejeté la demande. La victime a interjeté appel mais la cour a confirmé le jugement. La victime s'est poursuivie en cassation.

ÉVALUATION :

Compétence méthodologique : Exercice de qualification juridique

Notion : Responsabilité civile. Le système juridictionnel.

2) Indiquez la position de la cour d'appel et donnez les arguments qui la justifient.

Position de la cour d'appel : La cour d'appel déboute la demande de M.SOULAGNET et ne lui octroie pas de réparation.

Arguments : Le magasin est le gardien de l'échelle, il est donc présumé responsable des dommages causés par celle-ci. En l'espèce, l'échelle litigieuse était un produit « bon marché », non entaché de vice. Le client aurait dû solliciter un vendeur pour s'assurer que le produit était correctement monté. En prenant seul l'initiative de monter sur l'échelle, il a commis une faute d'imprudence, seule cause de ses dommages. Le magasin est totalement exonéré de sa présomption de responsabilité par la faute de la victime

ÉVALUATION :

Compétence méthodologique : Exploitation d'une documentation juridique ; Développer une argumentation juridique.

Notion : Responsabilité civile délictuelle du fait des choses, Cas d'exonération.

3) Formulez le problème de droit posé à la cour de cassation.

La cour d'appel peut-elle retenir la faute de la victime comme exonératoire de la responsabilité du gardien de la chose à l'origine du dommage sans préciser que celle-ci présentaient, pour le gardien de la chose, les caractères de la force majeure ?

ÉVALUATION : Compétence méthodologique : Exploitation d'une documentation juridique. Formuler une problématique juridique.

Contenu : La mise en œuvre de la responsabilité civile délictuelle et ses causes d'exonération.

4) Énoncez la décision prise par la cour de cassation.

La cour de cassation casse l'arrêt rendu par la cour d'appel. Elle considère que l'exonération totale de responsabilité du gardien de la chose par la faute de la victime n'est possible que si la faute présente les caractéristiques de la force majeure (imprévisible, irrésistible et extérieure). Les juges du fond, en l'espèce, n'ont pas relevé cette preuve. En statuant ainsi, sans caractériser la force majeure, la cour d'appel a violé (article 1384 alinéa 1^{er} du Code civil).

ÉVALUATION :

Compétence méthodologique : Exploitation d'une documentation juridique. Développer une argumentation juridique.

Contenu : Les causes d'exonération de la responsabilité civile délictuelle.

5) Expliquez le rôle de l'assureur dans cette affaire.

L'assureur de la société (la MAAF) est présent lors du procès. Si la responsabilité de la société est retenue, c'est l'assureur qui indemnifiera la victime à la place de la société. Le droit de la responsabilité civile s'oriente aujourd'hui vers un objectif prioritaire : indemniser les victimes.

ÉVALUATION :

Compétence méthodologique : Développer une argumentation juridique.

PROLONGEMENTS :

Questionnements éventuels : Détaillez l'organisation judiciaire et la mécanique de la procédure judiciaire.

Les origines de la responsabilité civile.

Les conditions de mise en œuvre de la responsabilité civile.

Les cas d'exonération de la responsabilité civile.